|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Document C25/81-F** |
| **2 juin 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Contribution du Nigéria | |
| RENFORCER LA RÉSILIENCE DES CÂBLES SOUS-MARINS – L'ORGANE CONSULTATIF INTERNATIONAL POUR LA RÉSILIENCE DES CÂBLES SOUS-MARINS ET LE SOMMET D'ABUJA DE 2025 | |
| **Objet**  Le présent document fait le point sur les travaux du l'Organe consultatif international pour la résilience des câbles sous-marins établi par l'UIT et le Comité international de protection des câbles (CIPC), ainsi que sur le [Sommet international sur la résilience des câbles sous-marins de 2025](https://www.itu.int/digital-resilience/submarine-cables/events/about-nigeria-summit/#/fr), organisé par le Nigéria à Abuja, les 26 et 27 février 2025.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **prendre note** du présent document. | |

# 1 Introduction

1.1 Les câbles de télécommunications sous-marins constitue à la fois une ressource vitale et l'épine dorsale de l'économie numérique mondiale, en ce qu'ils sous-tendent la communication, le commerce, la gouvernance, les soins de santé et l'éducation. Ils assurent plus de 99% des échanges de données internationaux.

1.2 Toutefois, leur vulnérabilité face aux activités humaines, telles que la pêche et le mouillage, aux catastrophes naturelles et au vieillissement des infrastructures pose des risques systémiques. Rien qu'en 2024, plus de 200 défaillances de câble se sont produites, entraînant des perturbations au niveau de la connectivité pour des milliards de personnes, avec un coût majeur pour les économies lors de pannes de grande envergure.

# 2 Organe consultatif international pour la résilience des câbles sous‑marins

2.1 L'[Organe consultatif international pour la résilience des câbles sous-marins](https://www.itu.int/digital-resilience/submarine-cables/advisory-body/#/fr) (ci-après l'"Organe consultatif") a été créé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) en partenariat avec le Comité international de protection des câbles (CIPC) en novembre 2024, dans le but de promouvoir le dialogue et la collaboration sur les voies et les moyens potentiels d'améliorer la résilience de cette infrastructure essentielle qui sous-tend les communications mondiales et l'économie numérique. L'organe consultatif, coprésidé par S. E. M. Bosun Tijani, Ministre des communications, de l'innovation et de l'économie numérique de la République fédérale du Nigeria, et Mme Sandra Maximiano, Présidente du Conseil d'administration de l'Autorité nationale des communications de la République du Portugal (ANACOM), vise à examiner les moyens d'améliorer l'entretien des câbles, notamment, de prévenir les dommages causés par les catastrophes naturelles et les activités humaines accidentelles, de permettre une récupération plus rapide après des perturbations, d'accroître la redondance et de promouvoir des pratiques durables dans le secteur.

2.2 Investi d'un mandat d'une durée initiale de deux ans, l'organe consultatif est composé de 42 dirigeants et spécialistes issus des secteurs public et privé, y compris des représentants d'opérateurs de câbles sous-marins, d'entreprises de télécommunication, d'organismes gouvernementaux, d'autorités maritimes et d'organisations internationales, ainsi que d'institutions compétentes du système des Nations Unies, jouant le rôle de conseillers.

2.3 L'organe consultatif a été créé à l'issue d'un processus ouvert, dans le cadre duquel toutes les parties prenantes, y compris les États Membres, les parties prenantes du secteur, les établissements universitaires et d'autres entités concernées, ont été invitées à exprimer leur intérêt à participer aux travaux. L'objectif était de s'assurer de prendre en compte la diversité des points de vue pour traiter les questions complexes liées la résilience des câbles sous-marins sous différents angles, en veillant à ce que les solutions soient globales et applicables à l'échelle mondiale.

2.4 Les membres ont été choisis sur la base de leurs connaissances spécialisées et de leur rôle dans des domaines pertinents, tels que la technologie des câbles sous-marins et les marchés associés, la politique de télécommunication, le droit et l'infrastructure numérique. Les critères comprenaient également la diversité géographique, la représentation des secteurs public et privé et la mobilisation en faveur de la mission de l'organe consultatif.

2.5 L'organe consultatif doit se réunir au moins deux fois par an. Sa première réunion virtuelle a eu lieu en décembre 2024, et sa première réunion en présentiel s'est tenue en marge du Sommet international sur la résilience des câbles sous-marins de 2025, organisée à Abuja (Nigéria), les 26 et 27 février 2025.

2.6 À la réunion qu'il a tenue durant le Sommet d'Abuja, l'organe consultatif a notamment décidé de créer des groupes de travail chargés de l'identification, du suivi et de l'atténuation des risques, mais aussi de la connectivité et de la diversité géographique des points d'atterrissement et des itinéraires, ainsi que du déploiement et de la réparation rapides des câbles.

# 3 Sommet international sur la résilience des câbles sous-marins de 2025, Abuja (Nigéria)

3.1 Les 26 et 27 février 2025, le ministère nigérian des communications, de l'innovation et de l'économie numérique a accueilli le Sommet, qui a réuni plus de 250 gouvernements, chefs d'entreprise et spécialistes afin d'examiner les moyens d'améliorer la résilience des câbles sous-marins de télécommunications, dans le but de préserver notre avenir numérique.

3.2 La Déclaration finale du Sommet, (contenue dans l'[Annexe A](#AnnexeA)), élaborée par l'organe consultatif, contient un engagement visant à soutenir les efforts internationaux ayant pour but de renforcer la résilience des câbles de télécommunication sous-marins, l'accent étant mis sur des mesures telles que le renforcement de la coopération et les avancées techniques. Les principaux domaines d'action sont l'atténuation des risques liés aux câbles sous-marins, l'accélération des réparations et la réduction des lacunes en matière de connectivité dans les régions mal desservies.

# 4 Prochaines étapes

4.1 L'organe consultatif met actuellement en place les trois groupes de travail. Le processus de nomination est terminé et les groupes commenceront leurs travaux au début de juin 2025. Ces groupes de travail, qui comptent au total 165 membres experts nommés par des gouvernements, des entreprises, des établissements universitaires et des organisations internationales, représentent un échantillon diversifié d'intervenants issus de différentes régions du monde. Chaque groupe de travail est codirigé par deux coordonnateurs désignés et travaillera à l'élaboration de divers produits d'ici le début de 2026. Ces produits prendront la forme de bonnes pratiques, d'études de cas ou d'autres documents visant à améliorer la résilience des infrastructures de câbles sous-marins dans le monde entier.

***Annexe****: 1*

ANNEXE A

Déclaration d'Abuja sur la résilience des câbles sous-marins

Déclaration de l'Organe consultatif international pour la résilience des câbles sous-marins (approuvée par l'Organe consultatif international pour la résilience des câbles sous-marins le 26 février 2025), Abuja (Nigéria).

Nous, les membres de l'Organe consultatif international pour la résilience des câbles sous‑marins, reconnaissons le rôle essentiel que jouent les câbles de télécommunication sous-marins pour la connectivité mondiale, la croissance économique et l'appui à la transformation numérique. Il s'agit d'infrastructures essentielles qui doivent être respectées, conformément au droit international.

Dans un esprit de collaboration et de compréhension partagée, nous adoptons la présente Déclaration à titre de cadre pour favoriser la résilience et encourager les efforts de coopération visant à soutenir cette infrastructure vitale.

# 1 Reconnaissance du caractère essentiel de l'infrastructure

Nous reconnaissons le rôle essentiel que jouent les câbles de télécommunication sous‑marins en tant qu'infrastructure essentielle pour permettre l'activité économique, sociale et gouvernementale mondiale grâce à des systèmes de communication interconnectés, en transportant plus de 99% du trafic de données intercontinental.

# 2 Renforcement de la protection des câbles par l'atténuation des risques

Nous soulignons qu'il importe de recenser et d'atténuer les divers risques qui pèsent sur les systèmes de câbles sous-marins, y compris les événements naturels et les dommages maritimes accidentels, grâce à l'échange rapide d'informations, de connaissances et de bonnes pratiques pertinentes et au renforcement de la coopération entre les organismes gouvernementaux et toutes les parties prenantes concernées. Nous encourageons la promotion de mesures d'atténuation et de récupération suffisantes et nécessaires pour réduire l'ampleur et la portée des dommages causés aux câbles.

# 3 Promotion d'itinéraires et d'atterrissements diversifiés pour améliorer la résilience et la continuité des activités

Étant donné que les câbles de télécommunication sous-marins sont essentiels pour l'écosystème numérique du point de vue stratégique et économique, ainsi que sur les plans de la sûreté, de la sécurité et de l'autonomie stratégique, nous encourageons le développement d'infrastructures diversifiées sur le plan géographique, par le biais de toutes les approches de financement possibles, y compris les partenariats public-privé, afin d'atténuer les perturbations potentielles, d'accroître la résilience, de préserver la connectivité et de veiller à ce qu'aucune région ne soit laissée pour compte.

# 4 Appui au déploiement et à la réparation rapides

Nous encourageons l'élaboration de politiques et de pratiques gouvernementales visant à accélérer le déploiement de nouveaux systèmes de câbles sous-marins, à assurer l'entretien et la réparation en temps opportun des câbles endommagés, à favoriser des processus de permis simplifiés, à conserver des stocks et des pièces de rechange et à soutenir davantage le développement de l'écosystème d'installation et de réparation de câbles sous-marins.

# 5 Promotion de la coopération mondiale

Nous encourageons la coopération internationale entre les gouvernements, les autorités nationales de réglementation, les centres de recherche, les universités, les intervenants du secteur privé, les organisations internationales et d'autres parties prenantes afin de relever les défis communs et de soutenir l'exploitation continue des réseaux de câbles sous-marins.

# 6 Mise en avant d'approches durables

Nous respectons le droit international et promouvons les bonnes pratiques et la coordination multi-parties prenantes sur les câbles de communication sous-marins. Nous appuyons l'adoption d'une planification fondée sur les risques physiques et de pratiques écologiquement durables, fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles en matière de planification, de déploiement et d'entretien des câbles sous-marins, afin d'assurer une gestion responsable des environnements naturels et marins.

# 7 Promotion de l'innovation technologique

Nous mettons en évidence la valeur des technologies et des solutions innovantes qui peuvent atténuer les risques d'endommagement et améliorer la résilience et l'efficacité des systèmes de câbles sous-marins, afin de s'assurer qu'ils demeurent opérationnels, robustes et fiables.

# 8 Appui au renforcement des capacités

Nous préconisons l'élaboration de plates-formes de partage des connaissances et de programmes de formation afin d'améliorer la capacité de tous les pays, en particulier des pays en développement, à gérer, protéger et réparer les systèmes de câbles sous-marins de manière efficace et efficiente.

# 9 Préparation aux besoins de connectivité actuels et aux besoins futurs

Conscients de la croissance rapide de la transmission mondiale de données et de la dépendance de l'ensemble de l'écosystème numérique à l'égard de cette connectivité, nous appuyons les efforts visant à faire en sorte que l'infrastructure des câbles sous-marins puisse répondre aux besoins liés à un avenir numérique accessible, stable et ouvert, et à réduire la fracture numérique actuelle, notamment en investissant dans de nouveaux systèmes de câbles, en modernisant les itinéraires existants et en améliorant la planification des capacités.

# 10 Encouragement de la sensibilisation aux risques proactive

Nous encourageons toutes les parties prenantes concernées, y compris les gouvernements, les opérateurs de câbles, les fournisseurs de systèmes et les fournisseurs de services d'entretien, à évaluer régulièrement les risques et à adopter des approches fondées sur la coopération entre toutes les parties prenantes, afin de recenser et de relever les défis liés aux systèmes de câbles sous-marins, contribuant ainsi à améliorer la résilience et la préparation à long terme.

# 11 Utilisation des données pour la prise de décisions éclairées

Nous soulignons l'importance d'utiliser des approches fondées sur des données et des éléments factuels, y compris l'analyse des tracés de câbles, des risques de catastrophes naturelles, des activités et des ressources maritimes, afin de développer les capacités de réparation, d'orienter la prise de décisions et de hiérarchiser les domaines nécessitant une attention supplémentaire.

Par cette déclaration, nous réaffirmons notre vision commune de la collaboration, de l'innovation et de la durabilité, ainsi que notre attachement à veiller à ce que les câbles sous‑marins continuent de jouer un rôle essentiel dans la connectivité et le développement mondiaux.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_